

Convention entre la CRIIRAD et le Grand-Lyon, de quoi s'agit-il ?

Ce communiqué fait suite à un certain nombre d'articles parus dans la presse à l'occasion de la délibération du Grand-Lyon concernant la mise en place d'une surveillance par la CRIIRAD de la qualité radiologique de l'air du territoire de la métropole. Il apparaît nécessaire de corriger plusieurs informations qui ont été publiées à propos de la CRIIRAD et de ce projet en particulier.

Qu'est-ce que la CRIIRAD ?

La CRIIRAD est une [association apolitique](#) créée en mai 1986 au lendemain de la catastrophe nucléaire de [Tchernobyl](#). Elle naît à l'initiative d'un groupe de scientifiques et de citoyens de la Drôme et de l'Ardèche désireux de connaître la vérité sur la contamination du territoire français.

Face à la diffusion de résultats non représentatifs, voire totalement faux, en particulier sur le niveau réel des retombées radioactives, il était indispensable de mettre en place une structure scientifique [indépendante](#), dotée de son propre [laboratoire d'analyse](#) de la radioactivité, et ayant pour vocation [l'information de la population](#). Michèle Rivasi, cofondatrice, en fut la première Présidente. [Elle démissionna en 1997](#) afin de ne pas cumuler son engagement politique avec un poste à responsabilités au sein de l'association.

Le laboratoire de la CRIIRAD est constitué d'une équipe salariée de scientifiques. Il dispose de moyens de mesure de la radioactivité lui permettant de dépister et d'identifier les contaminations radioactives dans l'air, l'eau, les sols, les aliments et les bio-indicateurs. Il bénéficie d'[agrément de l'Autorité de Sureté Nucléaire \(ASN\)](#).

Le réseau indépendant de surveillance de la CRIIRAD

La CRIIRAD exploite un réseau de surveillance de la radioactivité de l'air constitué actuellement de [9 stations de mesure](#) installées sous influence potentielle de sites nucléaires, notamment dans la vallée du Rhône. Un ensemble de collectivités territoriales est partenaire de son exploitation et contribue à son financement. Les résultats de mesure et les bulletins d'informations sont mis à disposition de la population sur le site <http://balises.criirad.org/>.

En France de nombreuses passerelles et conflits d'intérêts persistent entre les exploitants du nucléaire, les autorités et leurs experts. Le réseau de la CRIIRAD [n'a pas vocation à se substituer](#) à la surveillance qui doit être menée par les exploitants et par l'État, notamment via le réseau Teleray de l'IRSN. Il constitue une garantie de pluralisme et une [source alternative de données](#) qui répond à une demande croissante de la population : celle de disposer d'informations indépendantes lui permettant de forger sa propre opinion.

La convention établie entre la CRIIRAD et le Grand-Lyon

Les équipements qui seront installés dans le cadre de la convention établie entre la CRIIRAD et le Grand-Lyon sont destinés à développer cette surveillance indépendante aux abords de [la plus grande concentration humaine de la région Auvergne Rhône-Alpes](#) que constitue la Métropole de Lyon. Il s'agit de sondes de spectrométrie gamma, capables de mesurer le rayonnement gamma ambiant dans l'air (débit de dose) et de transmettre instantanément des alertes, mais également de fournir un spectre permettant l'identification des principaux radionucléides émetteurs gamma présents dans l'air.

Une première sonde sera installée en 2022 du côté Est de la Métropole, du côté du CNPE et du site d'entreposage de déchets nucléaires du Bugey (ICEDA), ainsi que du chantier de démantèlement du surgénérateur Superphénix de Creys-Malville. En 2023, une deuxième sonde sera installée au sud de la Métropole, en direction du CNPE de Saint-Alban - Saint-Maurice l'Exil.

Le budget de ce projet intègre les [coûts d'acquisition](#) des deux équipements et leurs [frais d'installation](#) (pour la moitié du budget environ), les [coûts d'exploitation](#) sur deux ans (dont un service d'astreinte 24h/24 et 365 jours/an), ainsi que des [actions d'information et de sensibilisation](#) de la population.

